



N° BLE/81 - 29 septembre 1976

PRÉSENCE DE MARIE DANS L'ISLAM

M. Borrmans

Texte de la conférence donnée à la 27^{ème} Semaine Liturgique Nationale d'Italie (Bologne, 30 août - 3 septembre 1976) qui avait pour thème : "Con Maria, madre di Gesù" (Avec Marie, Mère de Jésus).

"O Marie ! Dieu t'a choisie, en vérité ; Il t'a purifiée ; Il t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers" (Coran 3,42). Telle est la salutation angélique que les Musulmans méditent dans le livre magnifique qu'ils tiennent pour directement révélé de Dieu, car Marie leur est présente depuis treize siècles, singulière en ses privilèges exceptionnels, unique en sa vocation particulière et mystérieuse en ses vertus inégalées ! Au-delà des frontières de l'Eglise, la Vierge est donc présente à plus de six cents millions d'hommes et de femmes qui savent, comme nous, que son destin est intimement lié à celui de son fils, Jésus, le Messie. Pour nous, Chrétiens, c'est une joie que de reconnaître le fait et d'en mesurer les dimensions exactes, même si, très vite, cette joie devient tristesse devant les limites et les négations que le Coran et l'Islam ont définies et précisées quand il s'agit du mystère ultime de Marie et de Jésus. Que notre joie l'emporte cependant, au terme d'une lecture attentive des textes coraniques et d'une méditation interrogative sur les titres de Marie en Islam. Le reste appartient aux secrets desseins de Dieu et aux libres initiatives de Celui qui, étant Père, ne fait confidence de toutes Ses merveilles qu'aux petits et aux humbles, c'est-à-dire à Ses fils.

I. Marie dans le Coran

Considérons donc rapidement tout ce que le Coran a emprunté à nos Évangiles, surtout apocryphes (1) et tentons d'en dégager le profil de Marie selon le message coranique (2), sans qu'il soit nécessaire de tenir compte d'une classification historique des textes ici utilisés. Ceux-ci nous parlent, tour à tour, de sa "nativité", de sa "retraite au Temple", de "l'annonciation", de la "nativité de Jésus", des "calomnies" subies par Marie et de la "signification ultime" de sa vie.

A. La "nativité" de Marie.

Rappelant que "Dieu a choisi, de préférence aux mondes : Adam, Noé, la famille d'Abraham, la famille de 'Imrân, en tant que descendants les uns des autres - Dieu est celui qui entend et qui sait -" (3,33-34), le Coran évoque alors la prière de celle qui enfantera Marie (Anne, selon les commentateurs) : "La femme de 'Imrân dit : "Mon Seigneur ! Je te consacre ce qui est dans mon sein ; accepte-le de ma part. Tu es, en vérité, celui qui entend et qui sait" (3,35) (3). Le "vœu de Sainte Anne" se voit aussitôt réalisé mais de manière inattendue puisque, "après avoir mis sa fille au monde, elle dit : "Mon Seigneur ! J'ai mis au monde une fille" - Dieu savait ce qu'elle avait enfanté : un garçon n'est pas semblable à une fille - "Je l'appelle Marie, je la mets sous ta protection, elle et sa descendance, contre Satan, le réprouvé" (3,36).

Marie est le nom de l'enfant ainsi reçue du ciel au terme d'une longue stérilité : étonnement de la maman qui désirait un garçon pour qu'il pût servir au Temple, signification particulière du nom de Maryam, la "pieuse", la "dévote", protection spéciale qui met Marie et sa future descendance à l'abri des attaques et des perfidies de Satan, "l'ennemi du genre humain", toujours aux dires du Coran (4). Le fait est que "Son Seigneur accueillit la petite fille en lui faisant une belle réception ; Il la fit croître d'une belle croissance" (3,37a) : Marie grandissait donc en âge, en sagesse et en grâce.

B. La "retraite au Temple".

Fidèle écho de nos Évangiles apocryphes encore, le Coran invite à "mentionner Marie, quand elle quitta sa famille et se retira en un lieu vers l'Orient. Elle plaça un voile entre elle et les siens" (19,16-17a). Si les commentateurs sont d'avis divergents pour préciser où se trouvait ce "lieu oriental" et dire en quoi consistait ce "voile", ils soulignent combien cette vie de "consécration", sous la tutelle et le contrôle de Zacharie, le père de Yahyâ (Jean-Baptiste), était bénie de Dieu et comblée de faveurs spéciales. "Il la confia à Zacharie. Chaque fois que Zacharie allait la voir, dans le Temple (mihrâb), il trouvait auprès d'elle la nourriture nécessaire, et il lui demandait : "O Marie ! D'où cela te vient-il ?". Elle répondait : "Cela vient de Dieu : Dieu donne, sans compter, sa subsistance à qui Il veut" (3,37b). C'est donc dans ce lieu de retraite, ce mihrâb (dont le terme désigne aujourd'hui la niche aveugle qui, dans les mosquées, indique aux Musulmans la direction de leur prière, vers La Mecque) que Marie poursuivait sa vie de prière et de méditation, répondant ainsi aux aveux admiratifs et aux invitations pressantes des Anges qui lui dirent : "O Marie ! Dieu t'a choisie, en vérité ; Il t'a purifiée ; Il t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers. O Marie ! Sois pieuse envers ton Seigneur ; prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent" (3,42-43).

C. L'"annonce faite à Marie".

C'est là encore que l'Annonciation, doublement relatée par le Coran, devait développer un dialogue inattendu entre ces mêmes anges ou Gabriel lui-même, et Marie, toute à sa surprise. La sourate 19, mecquoise, fournit un récit des plus simples, qui n'a guère besoin de commentaire : "Nous lui avons envoyé notre Esprit : il se présenta devant elle sous la forme d'un homme parfait (il s'agit de Gabriel). Elle dit : "Je cherche une protection contre toi, auprès du Miséricordieux ; si toutefois tu crains Dieu !". Il dit : "Je ne suis que l'envoyé de ton Seigneur pour te donner un garçon pur". Elle dit : "Comment aurais-je un garçon ? Aucun mortel ne m'a jamais touchée et je ne suis pas une prostituée". Il dit : "C'est ainsi : Ton Seigneur a dit : "Cela m'est facile". Nous ferons de lui un Signe pour les hommes ; une miséricorde venue de nous. Le décret est irrévocable" (19,17b-21).

Le récit de la sourate 3, médinoise, est plus précis, plus dense et plus significatif. "Les anges dirent : "O Marie ! Dieu t'annonce la bonne nouvelle d'un Verbe émanant de lui : Son nom est : le Messie, Jésus, fils de Marie ; illustre en ce monde et dans la vie future ; il est au nombre de ceux qui sont proches de Dieu. Dès le berceau, il parlera aux hommes, tout comme plus tard, adulte : il sera au nombre des justes". Elle dit : "Mon Seigneur ! Comment aurais-je un fils ? Nul homme ne m'a jamais touchée". Il dit : "Dieu crée ainsi ce qu'Il veut : lorsque Il a décrété une chose, Il lui dit : "Sois !"... et elle est". Dieu lui enseignera le Livre, la Sagesse, la Tora et l'Évangile ; et le voilà prophète, envoyé aux Fils d'Israël : "Je suis venu à vous avec un Signe de votre Seigneur : je vais, pour vous, créer d'argile, comme une forme d'oiseau. Je souffle en lui, et il est : "oiseau", - avec la permission de Dieu. Je guéris l'aveugle et le lépreux ; je ressuscite les morts - avec la permission de Dieu. Je vous dis ce que vous mangez et ce que vous cachez dans vos demeures. Il y a vraiment là un Signe pour vous, si vous êtes croyants" (3,45-49).

Versets mystérieux devant lesquels le lecteur chrétien n'a pas fini de s'interroger : quelle est donc cette Parole (kalima, logos) qui vient de Dieu et qui s'appelle le Messie (c'est-à-dire l'Oint, le Christ), dont le Coran dit ailleurs que "Jésus, fils de Marie, est le Prophète de Dieu, sa Parole qu'il a jetée en Marie, un Esprit émanant de lui" (4,171b) ? Quel est le secret ultime de ce fils, ici promis, qui aura le pouvoir de créer et de ressusciter ? Quel est cet Esprit qui vient de Dieu, qui serait angélique et apparaît ici sous forme d'homme parfait, mais qui nous est présenté en d'autres versets comme la cause même d'une fécondation miraculeuse en cette "Marie, fille de 'Imrân, qui garda sa virginité. Nous lui avons insufflé de notre Esprit ; elle déclara véridiques les Paroles de son Seigneur et ses Livres. Elle était au nombre de ceux qui craignent Dieu" (61,12 ; 21,91) ?

Quoi qu'il en soit de cette méditation chrétienne sur les textes coraniques de l'annonciation, ceux-ci affirment des faits essentiels qui rejoignent ceux que reconnaît notre foi. Jésus est conçu directement par intervention divine dans le sein virginal de Marie : "conçu de l'Esprit, né de la Vierge Marie". La formulation est valable pour les Musulmans comme pour les Chrétiens, même si "l'Esprit"

de Dieu est interprété différemment par la tradition islamique. Jésus est créé directement par Dieu, à qui il suffit de dire : "Sois", pour qu'un être existe enfin. Et le mystère demeure donc au sujet de la signification d'une telle intervention, puisque le Coran la met en liaison avec la "création primordiale" : "Oui, il en est de Jésus comme d'Adam auprès de Dieu : Dieu l'a créé de terre, puis il lui a dit : "Sois", et il est" (3,59).

D. La "nativité" de Jésus.

Toujours plus fidèle aux Évangiles apocryphes qu'à ceux de Luc et de Matthieu, le Coran situe la nativité de Jésus dans un cadre merveilleux où la solitude de la mère et du fils ne peut qu'émouvoir le lecteur. "Elle devint enceinte de l'enfant puis elle se retira avec lui dans un lieu éloigné. Les douleurs la surprisent auprès du tronc du palmier. Elle dit : "Malheur à moi ! Que ne suis-je déjà morte, totalement oubliée !". L'enfant qui se trouvait à ses pieds l'appela : "Ne t'attriste pas ! Ton Seigneur a fait jaillir un ruisseau à tes pieds. Secoue vers toi le tronc du palmier ; il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres. Mange, bois et cesse de pleurer. Lorsque tu verras quelque mortel, dis : "J'ai voué un jeûne au Miséricordieux ; je ne parlerai à personne aujourd'hui" (19,22-26). Douleurs de l'enfantement, consolations reçues de Jésus lui-même, eau courante et dattes fraîches enfin proposées pour tout oublier : tout se passe dans l'intimité d'un premier dialogue entre la mère et l'enfant, avant que ne soit promis le grand "jeûne de la parole", où plus d'un Chrétien ne manquera pas de se rappeler le texte de Saint Luc : "Et sa mère gardait fidèlement tous ces souvenirs en son cœur" (2,51b).

E. Les "calomnies" subies par Marie.

On sait que, très tôt, des traditions juives ont accusé Marie des fautes les plus graves : fornication, maternité illégitime, etc... ; le Coran se fait l'écho de ces calomnies et prend farouchement la défense de Marie. Celle-ci, soupçonnée par les siens, semble inviter le nouveau-né à prendre sa défense. "Elle se rendit auprès des siens, en portant l'enfant. Ils dirent : "O Marie ! Tu as fait quelque chose de monstrueux ! O sœur d'Aaron ! Ton père n'était pas un homme mauvais et ta mère n'était pas une prostituée". Elle fit signe au nouveau-né et ils dirent alors : "Comment parlerions-nous à un petit enfant au berceau ?". Celui-ci dit : "Je suis, en vérité, le serviteur de Dieu. Il m'a donné le Livre ; il a fait de moi un Prophète ; il m'a béni, où que je sois. Il m'a recommandé la prière et l'aumône - tant que je vivrai - et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent ni malheureux. Que la Paix soit sur moi, le jour où je naquis ; le jour où je mourrai ; le jour où je serai ressuscité" (19,27-33). Le Coran souligne, à dessein, le tragique de la situation : Dieu comble de Sa paix l'enfant et sa mère, qu'il a faits doux, l'un et l'autre, tandis qu'il maudit les Juifs "parce qu'ils ont proféré une horrible calomnie contre Marie" (4,156b). Preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que pour le Coran et l'Islam Marie est vierge quand elle conçoit et quand elle enfante.

F. Marie est "signe" avec son fils.

Si le Coran ne dit rien d'autre sur la vie de Marie et s'il affirme, par deux fois, que Jésus n'a pas été crucifié mais qu'il a été rappelé et élevé jusqu'à Dieu, pour revenir sur terre à la fin des temps afin d'y mourir alors et d'y ressusciter ensuite comme tous les mortels, il déclare cependant, par deux fois également, que le fils et sa mère constituent un seul et même "signe" (âya) donné en exemple à l'univers entier. "Nous avons fait du fils de Marie et de sa mère un Signe. Nous leur avons donné asile sur une colline tranquille et arrosée" (23,50). "Et celle qui était restée vierge... Nous avons fait d'elle et de son fils un Signe pour les mondes" (21,91). De quel "signe" s'agit-il ? Dans quelle mesure Marie est-elle donc un "signe" dans l'Islam d'aujourd'hui et quelle interprétation les Chrétiens peuvent-ils donner de cette "signification" particulière de Marie dans le Coran ?

II. Le "signe" de Marie en Islam

Que dire de cette présence de Marie dans le Coran, la seule femme qui y soit nommée, et si souvent (5) ? Le livre saint des Musulmans lui réserve une position privilégiée, singulière, éminente, jamais atteinte ni même entrevue pour les autres femmes, fussent-elles épouses ou filles de Muhammad ! Le Coran parle de Marie en termes respectueux, voire admiratifs, et invite fréquemment à "se souvenir" d'elle : oui, "mentionne Marie" (19,76) ; son destin n'est-il pas lié à tout jamais à celui de son fils qui se voit, vingt-quatre fois, désigné du titre de "Jésus, fils de Marie" (6) ?

Marie est un "signe" pour l'univers et il conviendrait de souligner ici l'importance du terme coranique "signe" (âya), toujours utilisé pour les merveilles de la création, signes de Dieu qui incitent

à la foi, et jamais attribué à des humains, même pas au prophète de l'Islam, Muhammad. La providence divine a voulu manifester en Marie l'abondance de ses dons. Marie a été choisie, et même doublement, pour elle-même d'abord, et comme mère du Messie ensuite (7) (3,42 ; 3,33-34). Ainsi prédestinée par un acte préférentiel du Miséricordieux, elle a été purifiée de tout ce qui rendait alors une femme "légalement impure" ; physiologiquement purifiée, elle l'est aussi moralement, protégée contre toute atteinte de Satan, et c'est pour cela qu'elle est appelée dévote et sainte (siddîqa) (5,75). Ayant renoncé à toute maternité, elle se voit invitée et comme contrainte à une maternité virginala doublement réaffirmée si bien que son fils ne tire de filiation légitime que d'elle, et d'elle seule : il est Jésus, le fils de Marie. C'est pour cela qu'elle est liée à son fils au point de ne constituer avec lui qu'un seul et même "signe pour l'univers" : tel fils, telle mère, pourrait-on dire alors ! Ce sont là les privilèges qui font dire aux anges : "(Dieu) t'a choisie de préférence à toutes les femmes de l'univers" (3,42).

Rien d'étonnant alors si le Coran la propose comme "modèle" (mathal) à ceux qui croient en Dieu (66,12) ! Et en quoi a-t-elle ainsi valeur de modèle ? C'est parce que Marie "garda sa virginité... , déclara véridique les Paroles de son Seigneur et ses Livres, était au nombre de ceux qui craignent Dieu" (66,12). C'est parce qu'elle est vierge, croyante et dévote qu'elle est ainsi proposée à tous en exemple. Marie "témoin de la foi" parce qu'elle a déclaré vraies (saddaqa) les Paroles de son Seigneur", elle dont Saint Luc nous dit qu'elle répondit à l'ange : "Je suis la servante du Seigneur : qu'il m'advienne selon ta parole" (Luc, 1,38). Marie "témoin du culte", de la prière personnelle et du "jeûne de la parole", "se prosterne et s'incline avec ceux qui s'inclinent" (3,43), dans la solitude du "lieu oriental" où un "voile" la cache aux regards indiscrets (19,16). Marie "témoin de la réserve et de la pudeur", a su "garder sa virginalité" (66,12) et donner aux purifications passives reçues de Dieu une signification toute personnelle pour en faire des purifications actives.

Telle est Marie, proposée par le Coran comme "signe" et "modèle" aux Musulmans et aux Musulmanes de tous les temps. Pourquoi faut-il donc qu'elle ait été si peu reconnue ou imitée en Terre d'Islam ? S'il est vrai, comme le déclarait le Deuxième Concile du Vatican, que "(les Musulmans) vénèrent Jésus comme prophète et honorent sa Mère virginala" (8), est-il si vrai de dire que "parfois même ils invoquent celle-ci avec piété" ? C'est alors que le Chrétien s'interroge et que sa méditation sur le "contenu marial" du Coran le renvoie aux merveilles qu'il redécouvre dans toute la tradition chrétienne, qu'elle soit orientale ou occidentale ! Pourquoi d'autres femmes ont-elles effectivement prévalu comme modèles ou tentations, dans l'histoire de l'Islam (9) ? Pourquoi les théologiens musulmans n'ont-ils pas recherché les raisons pour lesquelles Marie avait été ainsi comblée de grâces et de faveurs de la part du Très-Haut ?

Certes, le Coran et l'Islam ont porté et portent encore sur Jésus, fils de Marie, des jugements qui en réduisent l'importance et la mission (10). Le Messie n'est qu'un prophète et ne saurait être appelé ou proclamé "fils de Dieu" : il n'est pas mort sur la croix et, d'ailleurs, la mort du juste pour la rédemption des pécheurs n'a pas de sens en Islam. Dieu est bien trop élevé au-dessus et au-delà de toute sa création : qui oserait blasphémer en prétendant qu'il vienne habiter parmi nous ou se choisir une "compagne" ? Au moins, Chrétiens et Musulmans sont-ils d'accord pour affirmer que Marie et Jésus sont bien de notre race humaine : "tous deux se nourrissaient de mets (terrestres)" (5,75b). Mais Marie peut-elle renoncer aux "titres" que les Chrétiens lui reconnaissent pour se contenter des "privilèges" que lui reconnaît le Coran, sans lui en fournir la raison ?

Marie n'a jamais prétendu à ces titres : elle est même trop humble pour y avoir jamais pensé. Pourquoi lui faut-il alors entendre le reproche coranique adressé à son fils : "Dieu dit : "O Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux hommes : "Prenez, moi et ma mère, pour deux divinités, en-dessous de Dieu ?" Jésus dit : "Gloire à toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire. Tu l'aurais su, si je l'avais dit. Tu sais ce qui est en moi, et je ne sais ce qui est en toi. Toi, en vérité, tu connais parfaitement les mystères incommunicables" (5,116) ? Depuis vingt siècles, les Chrétiens savent quels sont ces "mystères incommunicables" : ont-ils su en méditer la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur ? La Vierge du Magnificat est reconnue "pleine de grâces" et "comblée de dons" parce qu'elle a accepté de concevoir le Verbe de Dieu dans son cœur et dans son corps. C'est parce qu'elle a consenti à être le Tabernacle (= la Tente) du Verbe incarné qu'elle est immaculée dans sa conception, qu'elle est vierge à l'Annonciation, à la Nativité et à la Croix, qu'elle a su présenter son fils au Temple avant de L'y retrouver, qu'elle a pu également aux Noces de Cana lui faire poser les signes avant-coureurs de son Eucharistie, qu'elle a dû être présente à la Croix, le Vendredi Saint, et à l'Eglise, le jour de la Pentecôte. "Mystères" ineffables mais non point incommunicables : les Chrétiens n'en sont point les riches propriétaires mais les pauvres dépositaires afin que tous les hommes en soient un jour les humbles bénéficiaires, dans la mesure même où Marie leur est déjà familière. Et si le Concile d'Ephèse (431) l'a proclamée "Mère de Dieu" (Theotokos), c'est dans un sens bien précis, qui

souligne son éminente dignité mais n'enlève rien à l'honneur du Dieu Un et Trine qui choisit qui Il veut, quand Il veut et comme Il veut, pour lui confier une mission spéciale (11).

Réjouissons-nous donc que Marie soit déjà présente aux Musulmans, même s'ils ignorent encore pourquoi elle leur est proposée comme "signe" et comme "modèle". Le Père Jean-Muhammad Abd el Jalil l'avoue non sans tristesse : "On ne peut dire que Marie tient en Islam une place en rapport avec les privilèges exceptionnels qu'il lui reconnaît. Il est aisé de constater que les Musulmans ont une "vision" de Marie propre à eux. Cette "vision" est marquée des traits habituels de la pensée religieuse de l'Islam que le Coran lui-même a esquissés. Fidèles à leur conception de l'histoire, ils considèrent la Vierge Marie comme un cas particulier d'accumulation gratuite de faveurs divines. Elle n'a pas eu de semblable avant elle, et elle ne saurait être un modèle pour les générations qui la suivent" (12). Faudra-t-il donc qu'elle reste seule, incomprise, presque oubliée, prisonnière de son "jeûne de la parole" et témoin de la "belle patience" de Dieu vis-à-vis d'un peuple de croyants ? Puisqu'ils sont sûrs qu'elle est déjà là, "signe" d'une présence et d'une prière, puissent les Chrétiens comprendre enfin, comme les y invite le Père Abd el Jalil, que "le mystère marial qui, par excellence, doit être vécu auprès des Musulmans, est celui de la Visitation".

Maurice BORRMANS
(I. P. E. A. , Rome)

NOTES

1. Il s'agit surtout de L'Évangile arabe de l'Enfance, du Protévangile de Jacques (II, III, IV, VII, XI) et de L'Évangile du Pseudo-Matthieu (II, IX, XX). Cf. De STRYCKER E. , s. j. , *La forme la plus ancienne du Protévangile de Jacques*, Bruxelles, Bollandistes, 1961 ; AMANN E. , *Le Protévangile de Jacques et ses remaniements latins*, Paris, Letouzey et Amé, 1910.
2. Pour une bibliographie essentielle sur la question, cf. :
- ABD EL JALIL J. M. , *Marie et l'Islam*, Paris, Beauchesne, 1950, 90 p.
- GEAGEA Nilo, *Maria nel messaggio coranico*, Roma, Teresianum, 1973, 188 p. (et sa longue bibliographie détaillée - pp. 181-186).
3. Selon le Coran, Marie est donc la "sœur" de Moïse et d'Aaron, étant comme eux fille de 'Imrân. Pourtant, nombre de commentateurs rapportent que ses parents s'appelaient Joachim et Anne, se référant ainsi à des sources chrétiennes. La solution la plus respectueuse des textes et de leur "langage" et la plus conforme à la vérité historique consiste, semble-t-il, à y voir le signe d'une "parenté" au sens large, voire spirituelle, tout comme pour les "frères de Jésus" dans les Évangiles canoniques. Sur toute cette question, cf. GEAGEA N. , op. cit. , pp. 34-36 et leurs notes.
4. Certains théologiens chrétiens ont voulu voir ici la preuve de l'Immaculée Conception de Marie, d'autres un écho de la "promesse primordiale" faite dans la Genèse (3,15). Mais on sait qu'en Islam, il n'y a pas de péché originel "communiqué à l'espèce" tout comme le Coran ne permet nullement de développer une théologie de la solidarité et de "l'échange" dans la chute et la rédemption.
5. Le nom de Marie est mentionné 34 fois dans le texte coranique lui-même, alors qu'aucune autre femme n'y voit son nom cité une seule fois explicitement (cf. GEAGEA N. , op. cit. , p. 71). Treize sont les sourates qui nous parlent de Marie, quatre relevant de la période mecquoise (610-622) et neuf appartenant à l'enseignement médinois de Muhammad (622-632).
6. Cette appellation de Jésus, "fils de Marie", est la preuve, à La Mecque, de sa conception virginale (il n'a pas de père) et la preuve, à Médine, de son origine purement humaine (il n'est pas Fils de Dieu).
7. "La première élection, nous dit Râzî, commentateur de la fin du XII^e siècle (mort en 1209), comprend bien des aspects. Le premier consiste en ce que Dieu accepta sa consécration bien qu'elle fût une femme... Le deuxième, c'est que sa mère n'eut pas à la nourrir, après l'avoir enfantée, car elle la confia à Zacharie et sa nourriture lui venait du Paradis. Le troisième aspect, c'est que Dieu lui donna de se dédier totalement à Son adoration et qu'Il la gratifia, pour cela, de toutes les variétés de la grâce, de la rectitude et de l'impeccabilité. Le quatrième aspect, c'est que Dieu se chargea à lui seul de lui fournir sa subsistance... Le cinquième aspect, c'est que Dieu lui fit entendre les paroles des Anges, ce qui n'est arrivé à aucune autre femme... Quant à la seconde élection, on entend par là le don que Dieu lui fit de Jésus, sans qu'il procédât d'un père, le fait que Dieu fit parler Jésus dès le moment où il fut séparé du corps de sa mère de sorte qu'il put témoigner de faits qui prouvaient que sa mère était innocente des accusations portées contre elle, et enfin le fait que Dieu ait fait d'elle et de son fils un "signe" pour les mondes" (Extrait de son *Grand Commentaire*, à propos de 3,42-43, cf. le texte fourni en annexe).
8. Cf. *Déclaration Nostra Aetate* sur les Relations de l'Église avec les religions non chrétiennes, par. 3.
9. Cf. à ce sujet BOUHDIBA Abdelwahab, *La sexualité en Islam*, Paris, P. U. F. , 1975, 320 p. , surtout les chapitres Le Coran devant la question sexuelle (pp. 1522) et Féminin éternel et islamique (pp. 31-42).

10. Faut-il rappeler encore que le texte coranique lui-même peut être considéré comme "ouvert" à de nombreuses interprétations, dont l'une plus proche que d'autres de la "lecture chrétienne", quand il s'agit des termes Miséricordieux (Rahmân), Parole ou Verbe (Kalima) et Esprit (Rûh) ? L'interprétation classique de l'Islam, au cours des siècles, n'a fait qu'en restreindre progressivement "l'ouverture" pour aboutir à la "lecture réductrice" que l'on sait : "Le miséricordieux" n'est qu'un attribut divin parmi les quatre-vingt dix-neuf autres, la "parole" n'est que le "fait" de l'acte créateur lui-même, le "souffle" ou "esprit" se confond avec les anges, Gabriel ou une "matrice" primordiale à laquelle participent les êtres. Quant aux dimensions de Jésus, "fils de Marie", dans l'Islam, cf. HAYEK Michel, *Le Christ de l'Islam*, Paris, Seuil, 1959, 285 p.
11. Il conviendrait de purifier cette expression (Marie, Mère de Dieu) de tout soupçon d'anthropomorphisme et de toute ambiguïté théologique auprès des Musulmans qui ont "peur pour Dieu" et interprètent souvent fort mal les excès de vocabulaire de la théologie et de la piété chrétiennes quand il s'agit d'exprimer les privilèges et les titres de Marie. Le 2^{ème} Concile du Vatican nous a donné, à ce sujet, des perspectives claires et renouvelées au terme de sa Constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen Gentium* (ch. VIII : La bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Eglise, par. 52-69).
12. Cf. ABD EL JALIL J. M. , op. cit. , p. 84 et plus loin p. 87.

ANNEXE (Cf. note 7).

COMMENTAIRE DE RAZI SUR LA "SALUTATION ANGELIQUE" QUI FUT FAITE A MARIE IN CORAN 3,42-43

La description que le Coran nous fait de la pureté de Marie.

I - "Et (rappelle) quand les Anges dirent : "O Marie ! Dieu t'a élue et purifiée. Il t'a élue de préférence à (toutes) les femmes des Mondes" (Coran 3,42). Diverses questions se posent à propos de ce texte :

Première question.

L'élément grammatical qui régit ici le "quand" (idh) est celui-là même que nous avons mentionné dans les paroles divines "quand la femme de 'Imrân" (3,35), venant après "(il est) audient et omniscient" (3,34). On lui a coordonné ce qui vient ici : "et quand les Anges... ". On dit que le texte restitué est alors le suivant : "Et (rappelle) (udhkur) quand les Anges dirent".

Deuxième question.

On a dit que le terme Anges, ici, signifiait seulement Gabriel, tout comme cela se présente dans le passage parallèle : "Il fait descendre les Anges, avec l'Esprit (émanant) de Son Ordre" (16,2) où le terme Anges signifie Gabriel. Cette interprétation, quoiqu'elle s'éloigne du sens littéral, n'en doit pas moins être suivie, car la Sourate de Marie (19^{ème}) indique assez que celui qui s'entretient avec Marie est Gabriel, tout comme cela se présente dans ce passage : "Nous lui envoyâmes Notre Esprit et il s'offrit à elle (sous la forme) d'un mortel accompli" (19,17).

Troisième question.

Sache que Marie n'est pas au nombre des prophètes, Dieu ayant dit, en effet : "Nous n'avons envoyé, avant toi, que des hommes, originaires des cités, à qui Nous envoyions révélation (wahy)" (12,109). S'il en est ainsi, l'envoi qui lui est fait de Gabriel est donc à considérer soit comme une faveur (karâma) qui lui est concédée, et c'est l'avis de ceux qui déclare licites les faveurs concédées aux saints personnages, soit pour honorer Jésus, ce qui est encore licite à notre point de vue comme à celui du mutazilite al-Ka'bî, soit comme miracle (mu'jiza) pour l'édification de Zacharie, et c'est le point de vue de la majorité des Mu'tazilites. Il en est qui vont jusqu'à dire que cela s'est effectué sous mode de souffle (nafth) dans l'âme, d'inspiration (ilhâm) et de projection dans le cœur, comme cela s'était effectué chez la mère de Moïse : "Nous révélâmes à la mère de Moïse (wahy)" (28,7).

Quatrième question.

Sache que ce qui est mentionné tout d'abord, dans ce verset, c'est l'élection (qui est faite, de Marie), puis la purification, enfin l'élection (qui est faite d'elle, de préférence) à toutes les femmes des Mondes. On ne peut pas admettre que l'élection faite en premier lieu soit du même ordre que la seconde élection. Et puisqu'on ne saurait accepter qu'il s'agisse ici d'une pure répétition, il faut donc référer la "première élection" à toutes les choses vertueuses qui lui avaient été attribuées dès le premier âge et la "deuxième élection" à ce qui lui advint au terme de ses jours.

La première élection comprend bien des aspects. Le premier consiste en ce que Dieu accepta sa consécration (tahrîr) bien qu'elle fût une femme et que cela ne soit jamais advenu à aucune autre femme. Le deuxième, aux dires d'al Hasan, c'est que sa mère, après l'avoir enfantée, n'eut pas à la nourrir, ne fût-ce qu'un instant, car elle la confia à Zacharie et sa nourriture lui venait du Paradis. Le troisième aspect, c'est que Dieu lui donna de se dédier totalement à Son Adoration et qu'Il la gratifia, pour cela, de toutes les variétés de la grâce, de la rectitude et de l'impeccabilité (isma). Le quatrième aspect, c'est que Dieu se chargea à lui seul de lui fournir sa subsistance : sa nourriture lui venait d'auprès de Dieu, tout comme Dieu lui-même l'affirme : "O Marie ! demanda-t-il (Zacharie), comment as-tu ceci ? - Ceci vient de Dieu, répondit-elle" (3,37). Le cinquième aspect, c'est que Dieu lui fit entendre les paroles des Anges (à elle) adressées oralement, ce qui n'est arrivé à aucune autre femme. Tel est le sens qu'il faut donner à la "première élection".

Quant à la purification (tathîr), elle comprend aussi plusieurs aspects. Le premier consiste en ce que Dieu l'a purifiée de toute impiété (kufr) et de toute désobéissance (ma'siya), ce qui est assez semblable à ce qui est dit au sujet des épouses du Prophète : "Et (Il veut) vous purifier totalement" (33,33). Le deuxième aspect, c'est que Dieu l'a purifiée du contact (charnel) des hommes. Le troisième aspect, c'est qu'Il l'a purifiée de toute menstrue. On a dit, en effet, que Marie n'avait pas de règles. Le quatrième aspect, c'est que Dieu l'a purifiée en lui faisant éviter les actes répréhensibles et les habitudes déshonnêtes. Le cinquième aspect, c'est qu'Il l'a purifiée de la calomnie, de l'accusation et du mensonge des Juifs, à son endroit.

Quant à la seconde élection, on entend par là le don que Dieu lui fit de Jésus, sans qu'il procédât d'un père, le fait que Dieu fit parler Jésus dès le moment où il fut séparé (du corps) de sa mère de sorte qu'il put témoigner de faits qui prouvaient que sa mère était innocente des accusations portées contre elle, et enfin le fait que Dieu ait fait d'elle et de son fils un "signe" (âya) pour les Mondes. Tel est le sens que l'on entend donner à ces trois paroles.

Cinquième question.

On rapporte que Muhammad a dit : "Qu'il vous suffise, parmi les femmes des Mondes, des quatre (suivantes) : Marie, Asiya, femme de Pharaon, Khadîja et Fâtima". On a dit que ce hadîth prouvait que ces quatre femmes sont préférables à toutes les autres et que le présent verset prouve que Marie est préférable à toutes. Ceux qui disent que le sens en est qu'elle a été élue (de préférence aux femmes) des Mondes de son temps, abandonnent, de ce fait, le sens littéral du texte.

* * *

II - Puis, Il dit : "O Marie ! sois en oraison devant ton Seigneur ! Prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent !" (Coran 3,43).

On a commenté plus haut le sens du mot "oraison" (qunût), à la Sourate de la Génisse, s'agissant des paroles : "Acquittez-vous (du Culte) envers Dieu, faisant oraison" (2,238). En résumé, après avoir montré qu'elle avait été privilégiée par un surcroît de dispositions naturelles et de dons gracieux venant de Dieu, Dieu Lui-même lui fit l'obligation d'un surcroît d'actes d'obéissance, pour (Le) remercier de ces grâces supérieures. Des interrogations se posent au sujet de ce verset.

Première interrogation.

Pourquoi la mention de la prosternation (sujûd) vient-elle ici avant celle de l'inclination (rukû') ? La réponse se présente sous des formes diverses.

On peut d'abord dire que le wâw signifie la simple association sans qu'il y entre la nuance de hiérarchie.

On peut dire aussi que le but même de la proximité de Dieu, pour le Serviteur (croyant), c'est d'être en état de prosternation. Muhammad l'a dit : "Le Serviteur (croyant) n'est jamais plus proche de son Seigneur que lorsqu'il se prosterne". Puisque la prosternation est réservée à cette espèce de rang (suprême) et de vertu, il n'est pas étrange qu'on l'ait mise avant tous les autres actes d'obéissance. Dieu dit ensuite : "Incline-toi avec ceux qui s'inclinent" ; ceci indique assez l'ordre d'accomplir la Prière (Salât). C'est comme si Dieu lui ordonnait de persévérer dans la prosternation, la plupart du temps, mais aussi d'accomplir la Prière aux heures fixées pour celle-ci.

Ibn al-Anbârî déclare, pour son compte, que "sois en oraison" vise l'ordre d'adorer, en général, puis que Dieu a dit, après cela : "prosterne-toi et incline-toi", c'est-à-dire "adonne-toi à la prosternation au moment convenable et adonne-toi à l'inclination au moment convenable, ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire l'une et l'autre en même temps. En outre, la prosternation est mise avant l'inclination : Dieu en sait davantage !

On dit aussi que la Prière s'appelle prosternation comme il est dit ailleurs : "(Exalte-Le) à la fin de la prosternation" (50,40) et comme le dit le hadîth : "Lorsque l'un d'entre vous entre dans la mosquée, qu'il se prosterne deux fois". Et si la mosquée (masjid) a ainsi été désignée par un nom dérivé de "prosternation" (sujûd), c'est qu'on a voulu dire par là que c'est le lieu de la Prière. En outre, la partie la plus noble de la Prière, c'est la prosternation, or désigner une chose par le nom de sa partie la plus noble est une des formes les plus connues de la métaphore ! Tout ceci étant bien établi, on peut donc dire que les paroles "O Marie ! sois en oraison" signifient "O Marie ! acquitte-toi (du Culte)", que les paroles "prosterne-toi" signifient "Prie". Par prosternation, on veut alors dire la Prière. Puis, que les paroles "inclina-toi avec ceux qui s'inclinent" signifient ou bien qu'il s'agit de l'ordre de faire la Prière avec la Communauté - auquel cas "prosterne-toi" serait l'ordre d'avoir à Prier quand elle est seule, et "inclina-toi avec ceux qui s'inclinent", l'ordre d'avoir à Prier avec la Communauté - ou bien que, par "inclination", on entend simplement ici l'humilité - auquel cas "prosterne-toi" serait l'ordre explicite d'avoir à Prier et "inclina-toi avec ceux qui s'inclinent", l'ordre d'avoir le cœur humble et modeste.

Une cinquième réponse consisterait à dire que la prosternation, dans cette religion, précède l'inclination.

Deuxième interrogation.

Que veut dire l'expression "inclina-toi avec ceux qui s'inclinent" ? La réponse, c'est qu'on veut dire par là : Fais comme ils font. On a dit que le sens en était la Prière avec la Communauté : elle (Marie) avait l'ordre de prier, dans le Temple, avec ceux qui le fréquentaient, même si elle ne se mêlait pas à eux.

Troisième interrogation.

Pourquoi Dieu n'a-t-il pas dit : "inclina-toi avec celles qui s'inclinent" ? La réponse, c'est qu'imiter les hommes alors même qu'on se dérobe à leur regard est chose plus vertueuse que d'imiter les femmes. Sache que les Commentateurs ont dit : Lorsque les Anges eurent adressé ces paroles à Marie, oralement, celle-ci s'acquitta (si bien) de la Prière que ses pieds en furent enflés et qu'il en sortit du sang et du pus.

Traduction : Maurice BORRMANS



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--

